

L'Anarcho-syndicaliste

N°186 - Le numéro : 1,60 €

Février – Mars 2015

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » *Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes*

Un pas après l'autre

Christophe Bitaud

Le récent congrès de la CGT-FO s'est conclu par un appel à la grève interprofessionnelle le 9 avril. Depuis, la CGT puis SUD et enfin, plus récemment et avec plus de difficultés pour ne pas dire plus d'ambiguïtés, la FSU, se sont joints à cette initiative.

Les raisons de se mettre en grève ne manquent pas et elles se cristallisent toutes dans deux mesures phares du gouvernement réactionnaire Hollande-Valls ; le pacte de responsabilité et la loi Macron, qu'un rimailleur pourrait qualifier de « loi des patrons ».

Les intentions et stratégies des directions confédérales ne sont pas sans ambiguïtés. Le préavis de grève déposé par la CGT-FO le 13 mars, signé Jean-Claude Mailly et adressé à Manuel Valls en est une parfaite illustration. On peut lire : « Par ailleurs, nous confirmons notre opposition au pacte de responsabilité et à plusieurs dispositions de l'actuelle loi pour la croissance et l'activité. » Confirmer son opposition est une chose, c'est même la moindre des choses, mais pourquoi ne pas revendiquer clairement et ouvertement le retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron ? Par ailleurs, est-ce à dire que certaines dispositions de la loi Macron seraient acceptables ?

Il faut relever également que l'appel à la grève a largement fait débat au sein de la FSU et qu'aujourd'hui encore la position de certains syndicats de cette fédération demeure floue, sans compter qu'il existe des différences notables selon les départements.

De là à penser que pour enrayer la progression de l'extrême droite certains apparatchiks syndicaux de gôche seraient tentés de préserver la paix sociale, il y a un pas... que je franchis allégrement.

Fort heureusement, à la base, les revendications sont on ne peut plus claires et fleurissent les appels intersyndicaux, dans les entreprises, les administrations, dans les départements... qui revendiquent « le retrait de la loi Macron et du pacte de responsabilité qui impose 50 milliards d'euros de coupes budgétaires et aggrave la situation des salariés, retraités, chômeurs... »

Chacun sait bien que ce n'est pas une journée de grève qui aura raison de ce gouvernement réactionnaire aux ordres de Bruxelles. La grève générale ne se décrète pas même si c'est la seule solution pour balayer la politique d'austérité qui sévit en France comme dans le monde entier. Un premier pas a été franchi en arrachant l'appel à une journée de grève qui rompt enfin avec les journées d'action et les manifestations sur la pause méridienne, il convient maintenant de réussir la grève du 9 avril en espérant qu'elle soit un début et non un enterrement de première classe comme le souhaitent sans doute certains.

Pour ce faire, notre objectif doit être le taux de grévistes bien plus que le nombre de manifestants dans les rues. Toute l'énergie de la CGT se concentre dans l'organisation d'une grande manifestation nationale à Paris. 300 000 manifestants dans les rues de Paris, comme on nous l'annonce ici ou là, c'est certes très médiatique mais est-ce ainsi que l'on « bloque le pays » ? La grève, à fortiori une éventuelle grève générale, se construit sur le terrain, sur les lieux de travail. Si la classe ouvrière se mobilise, la manifestation à Paris sera conséquente, elle doit l'être également dans chaque département, dans chaque ville de France.

En finir avec l'austérité passe par la lutte de classes, réussissons d'abord la grève du 9 avril, un pas après l'autre...

Lavage de cerveau *made in* globalisation

Bertrand Kanban

Depuis le début du XXème siècle, les multinationales se sont attelées à transférer le patriotisme national au patriotisme de firmes qui détiennent plus de 80% des échanges internationaux.

D'ailleurs ces multinationales n'ont jamais cessé de développer et d'appliquer le patriotisme d'entreprise pour augmenter les rendements de ce qu'ils désignent aujourd'hui par « le coût du travail », après avoir commis le hold-up du siècle en démantelant les salaires différés pour les transférer finalement aux multinationales. Rappelons que cette OPA a été mise en place par Michel Rocard, alors premier ministre de Mitterrand.

La permanence séculaire des multinationales et, principalement, l'accumulation d'expériences et d'analyses ont abouti à la globalisation.

Même pendant la seconde guerre mondiale, les nationaux-socialistes du führer ont maintenu, voire amplifié, l'expansion des multinationales, y compris avec les Etats-Unis jusqu'à la fin de cette guerre.

Dans son livre *La France de Vichy*, Robert Paxton nous éclaire :

« Il est néanmoins manifeste que les Allemands avaient pour principe de donner des contrats de guerre aux entreprises ayant le plus haut rendement et de fermer les moins efficaces. »

y compris dans la France de Vichy.

La neue Europa d'Hitler préparait déjà l'Europe de Schuman et Monet, les agents de la CIA.

Cette entreprise résultant d'analyses de différents clubs que j'ai déjà évoqués dans plusieurs numéros de « L'Anarcho-syndicaliste », nous a pondu l'union européenne de Maastricht et dans la foulée, le traité de Lisbonne, en violation de la constitution et du non majoritaire au référendum du 29 mai 2005.

Le mépris de la constitution

« La droite », comme « la gauche », ont commis cet acte inqualifiable et sans précédent en ouvrant la voie à une union européenne totalitaire en continuité avec le saint empire romain germanique.

L'union européenne de Maastricht et de Lisbonne pratique le néo-colonialisme propice aux besoins des multinationales. Les Balkans et certains pays de l'Est mais aussi les membres de l'UE, comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal, sont victimes de ce néo-colonialisme.

Le lavage de cerveau prend des proportions gigantesques au moyen de la propagande d'inspiration sociétale impulsée par les clubs des tenants des multinationales qui cherchent à formater les nouvelles générations et laminer les anciennes.

Il y a quelques années, parler de la nocivité de l'euro, de la prédominance de l'Allemagne dans l'union européenne et des ravages provoqués par le capitalisme financier, était catalogué comme « théorie du complot ».

Aujourd'hui, en parler devient légitime, ce qui fait que l'ensemble du dispositif de propagande d'Etat en parle par médias interposés. Ce qui signifie que les « globalisateurs » s'adaptent et que le lavage de cerveau est mis en rapport avec la situation issue de la globalité politique et économique des multinationales.

La « servitude volontaire » de La Boétie a déjà vérolé les Etats postulants qui demandent à entrer dans l'union européenne : des candidats volontaires pour le néo-colonialisme.

Avant leur victoire électorale en Grèce, du 25 janvier 2015, les propulsant au pouvoir, l'extrême gauche du parti Syriza et Alexis Tsipras ont négocié avec les représentants de banques de la City (Goldman Sachs, Meryll et Nomura) pour s'opposer à la religion de l'union européenne, à savoir « la dette ».

Aujourd'hui, même si l'UE tente de minimiser les négociations avec la Grèce, ils sont obligés d'en parler ne serait-ce que pour défendre les intérêts de l'Allemagne face aux exigences de Syriza demandant que l'Allemagne s'acquitte des dédommagements de la guerre.

Parions que l'UE va proclamer avoir gain de cause en acceptant les revendications du gouvernement grec.

Quand on ajoute, tous les jours, par tous les médias, la promotion des idées libérales, on doit se rendre compte de l'étendue du lavage des cerveaux, sauf pour les adeptes du déni.

C'est dans ce contexte que le congrès confédéral de la CGTFO, a été préparé et s'est tenu à Tours, du 2 au 6 février 2015.

La disparition totale, et sans appel, de la démocratie ouvrière, en est le fait marquant.

(Suite...)

Aux dires du bureau confédéral, celui-ci a bien envoyé à tous les syndicats, le rapport « *Pour un syndicalisme libre, indépendant et de lutte de classe* » (*) proposé au congrès par 22 syndicats, en vertu de l'article 38 des statuts confédéraux.

Or, force est de constater que le bureau confédéral, avec ceux qui le soutiennent, ont transgressé les règles élémentaires de la démocratie ouvrière en empêchant, par tous les moyens, la mise au vote par mandats de ce rapport.

Les différents projets de résolutions présentés en commission par le bureau confédéral, et inspirés, en bonne partie, par le néo-libéralisme, ont été modifiés voire supprimés au cours des discussions.

Le rapport de la commission de résolution générale a été concentré sur la riposte consistant à appeler à la « grève générale », mais a abouti à la journée du 9 avril qui n'est pas autre chose que l'unité des subsidiaires pour appliquer la politique gouvernementale et plus largement celle de l'union européenne.

Quelles que soient les raisons de ceux qui accompagnent la confédération vers l'intégration dans l'appareil des organes sociaux de l'union européenne (CES), ils risquent de subir le même sort que ceux victimes du régime de Vichy.

Ces tendances, nous avons déjà pu les mesurer au congrès confédéral de Montpellier en 2011.

Aujourd'hui, sous la pression de la propagande des globalisateurs, ces tendances bureaucratiques se sont amplifiées en touchant « les bonzes » des fédérations voire des syndicats des puissantes multinationales.

Dans ces conditions, il convient d'en prendre acte et de préparer le rapport de forces à l'intérieur de la CGTFO pour empêcher, jusqu'au bout, l'avènement de son intégration en tant qu'organe subsidiaire. Cela passera par un combat résolu pour revenir aux fondamentaux de la lutte de classe, laissant au bureau confédéral ses « valeurs » qui sont celles de son maître néo-colonisateur.

Car quand elle n'a pas de réponse aux « arguments » des hommes libres, la pensée unique décrète qu'il s'agit d'un « complot », théorie qui va devenir dans quelque temps (n'en doutons pas) légitime et banale, jusqu'à prochaine adéquation à de nouvelles réalités.

Combattre sans répit le lavage de cerveau n'est possible que par le combat « *Pour un syndicalisme libre, indépendant et de lutte de classe* ».

Vive la CGTFO et la charte d'Amiens de 1906 !

Vive le syndicalisme réformiste libre, indépendant et de lutte de classe !

(*) Le texte de ce rapport est publié page 4

La gestion paritaire de l'assurance chômage existe-t-elle encore ?

Le bureau confédéral CGTFO - avant, pendant et après le dernier congrès confédéral - prétend que oui, tout en se félicitant de la signature de l'accord du 22 mars 2014 ainsi que des appendices rendus publics, dans sa circulaire confédérale du 1^{er} Avril 2015.

Le bureau confédéral ne cesse de sauver le paritarisme alors que les chômeurs se paupérisent de plus en plus et que le paritarisme est réduit à une peau de chagrin.

Le démantèlement de l'assurance chômage par Sarkozy, et maintenu par Hollande, met l'assurance chômage sous tutelle de l'Etat. D'où l'accélération, déjà bien entamée dans la période antérieure, des négociations dites paritaires qui ne se font que sur la base des revendications patronales.

« Les droits rechargeables » c'est la voie ouverte à l'autogestion de la misère au détriment de la réglementation qui prévoyait d'appliquer toujours ce qui est le plus avantageux pour les salariés.

Donc cet accord, comme la quasi majorité des accords, effectués sous l'égide du « dialogue social », n'ont pas d'autre objet que de satisfaire les revendications patronales.

C'est ainsi que la peau de chagrin, ne pouvant plus se rétrécir, va devenir une bulle ou lavage de cerveau, qui prend toute sa place dans le « dialogue social ».

Et pour conclure, faut-il rappeler que l'assurance-chômage est financée par les cotisations patronales et salariales, c'est-à-dire des salaires différés. Il est donc légitime de savoir le pourcentage détourné par le patronat (formation, etc...) de son véritable objet qui est de payer les assurés.

Parions que ce sera difficile de l'obtenir. - B.K.

La cohérence du PS...

Dans l'article publié par Ouest-France, le 1^{er} Avril 2015, à propos des multinationales, sous le titre « *Adoptée en première lecture à l'Assemblée, la proposition de loi vise à élargir leur responsabilité sur leurs filiales à l'étranger* », Mme Annick Le Loch, député PS du Finistère et rapporteur pour avis en commission des affaires économiques, déclare, entre autres :

« *Il vaut mieux pour une entreprise avoir une action exemplaire autour des droits de l'homme et du respect de l'environnement, sujets auxquels l'opinion publique est désormais très sensible, plutôt qu'une atteinte à son image désastreuse pour sa compétitivité* ».

A part une ambition, au minimum dérisoire, d'agir sur la moralisation des multinationales, on ne note qu'une « légère » différence en matière de compétitivité avec la politique de Hollande - Valls macronisés.

Texte du rapport proposé par 22 syndicats de la CGTFO :

Rapport au congrès confédéral CGT Force Ouvrière - Février 2015 à Tours - (Art. 38 des statuts confédéraux)

POUR UN SYNDICALISME LIBRE, INDEPENDANT ET DE LUTTE DE CLASSE

Les syndicats soussignés rappellent le mandat voté par le congrès de la confédération générale du Travail Force Ouvrière, en février 2011, et donné à la commission exécutive confédérale et au bureau confédéral :

- 1- Indépendance de la CGT Force Ouvrière des partis politiques, du gouvernement et des églises
- 2- Préserver les conventions collectives et les négociations dans le cadre de l'exercice des libertés syndicales et de la loi du 11 février 1950
- 3- Augmentation générale des salaires
- 4- Garantir tous les acquis sociaux et notamment la protection sociale (sécu, retraite, assurance chômage)
- 5- Pour un vrai contrat de travail à durée indéterminée, contre la précarité
- 6- Défendre le code du travail, le statut de la Fonction publique et tous les statuts réglementaires nationaux ainsi que les diplômes nationaux
- 7- Contre le travail du dimanche et le travail de nuit (liste non exhaustive...)

Les dérives anti-démocratiques et anti-ouvrières des gouvernements de Nicolas Sarkozy et de François Hollande ont enfermé les syndicats, dont la CGTFO, dans une logique de subsidiaires par le biais du « dialogue social » (loi sur la représentativité syndicale, pacte d'avenir de la Bretagne, pacte de compétitivité, pacte de responsabilité, acte III de la décentralisation...) et multiples conférences sociales.

Les syndicats soussignés regrettent que le bureau confédéral ait, par sa participation, cautionné de fait cette politique désastreuse pour les intérêts de la classe ouvrière, au bénéfice de 1% des parasites qui gagnent des milliards en spéculant.

Le capital financier, en France et dans l'union européenne, mène une offensive sans précédent contre la classe ouvrière en dépensant sans compter pour faire élire des Sarkozy, des Hollande, des Merkel, etc.

En contrepartie, ces « valets élus démocratiquement !!! » se sont rués pour déposséder la classe ouvrière de tous ses acquis, dans le droit fil de la doctrine sociale de l'église de l'europe vaticane. En France, le patronat demande aux gouvernements de Hollande de supprimer les jours fériés, le salaire minimum garanti et l'horaire hebdomadaire légal de travail, les instances représentatives du personnel, l'obligation de motiver le licenciement...

Telle la CFDT - et d'une certaine mesure la CGT- la Confédération européenne des syndicats (CES) joue parfaitement son rôle de subsidiaire dans les pays de l'union européenne au compte du capital financier.

Pour nous, il est inacceptable que notre confédération continue à cautionner - tant au niveau national qu'europpéen et international - la marche vers une société corporatiste et totalitaire où la place du syndicalisme revendicatif, libre et indépendant est exclue.

Pour nous, le danger immédiat est de voir la CFDT propulsée par les sociaux-chrétiens, de gauche comme de droite, comme base d'une confédération syndicale unique, en dépossédant les travailleurs de leurs organisations et en y intégrant la représentation patronale dans un esprit corporatiste et communautariste (remix Charte du Travail).

Pour nous, il est inacceptable que la CGT Force Ouvrière participe, par sa présence, à la mise en place d'un syndicat unique composé sous l'égide de la CFDT. Et c'est pourquoi nous refusons que notre confédération propose la création de « commissions territoriales de branche ».

Pour nous, il est inacceptable que la CGT Force Ouvrière participe à satisfaire les appétits voraces du capital financier, même s'il s'agit de « sauver la maison ».

Les syndicats soussignés considèrent que « sauver la maison » ce n'est pas pérenniser les privilèges de certains bureaucrates. C'est mettre en œuvre le syndicalisme de lutte de classe fondé sur la charte d'Amiens, auquel sont attachés l'immense majorité des militants de la CGTFO qui perdent leurs droits dans le public comme dans le privé, sous une férule de droite ou de gauche.

- Il est donc urgent de sortir du « dialogue social » sous toutes ses formes et de reprendre les prérogatives garanties par la loi du 11 février 1950 qui permettent à la classe ouvrière de passer à l'offensive sur la base du rapport de force - donc par la lutte des classes - pour reconquérir la protection sociale garantie par le salaire différé (sécurité sociale, retraite, assurance chômage), imposer et rétablir les négociations avec le patronat afin d'obtenir satisfaction sur les revendications des salariés.

- Il est donc urgent de ne plus discuter des revendications patronales mais de revenir à la tradition réformiste consistant à établir les cahiers de revendications et à signer des accords pour de nouveaux droits.

En conséquence, il est urgent de réaffirmer l'indépendance de la CGT Force Ouvrière en se démarquant complètement du « dialogue social » et de ceux qui le composent, au profit exclusif de la défense inconditionnelle des revendications de la classe ouvrière.

A propos du cinquantième de la C.F.D.T.

Georges Rivalin

Il serait de mauvais goût de dire que le cinquantième de la C.F.D.T. soit passé inaperçu. Inaperçu dans notre entourage, c'est certain, et presque logique; dans le leur, je n'en sais rien, et à vrai dire je m'en fous. Mais je ne doute pas que, lors du cérémonial qui vit côte-à-côte les anciens secrétaires généraux s'auto-congratuler (Maire, qui institua un terrorisme syndical à V.V.F. avant de mettre par son génie cette entreprise en faillite – Notat, qui créa une boutique à forte plus-value en aidant les tauliers à licencier – Chérèque II, qui touche des tickets à la mode des grands des conseils d'administration), je suis certain qu'ils considèrent bien n'avoir pas failli à leur «mission».

La raison pour laquelle les ouvriers ont créé des syndicats est la défense de leurs intérêts économiques communs face aux patrons, notamment en obtenant des conditions salariales garanties par des conventions collectives. Ainsi, la concurrence entre patrons ne se fait plus sur la différence des salaires entre les entreprises, la viabilité des celles-ci ne dépendant plus que de la capacité des tauliers à faire évoluer les techniques mises en œuvre pour assurer leurs plus-values. Certes, lorsque les salariés des entreprises les plus performantes estiment qu'ils sont à même d'obtenir des conditions plus favorables, des conventions d'entreprises en tout domaine d'un niveau supérieur à la convention collective sont d'actualité. Mais en toute circonstance, le principe de faveur fait que – en premier – rien ne peut être inférieur à la loi, en deuxième rien ne peut être inférieur à la convention collective nationale, etc... Le patronat n'ignore pas que ce système est à terme dangereux pour sa propriété économique.

L'action de l'État fut souvent la bienvenue pour mettre en cause par une autre légalité – forcément liberticide – cette liberté économique: la guerre en fut une, le fascisme – que Luigi FABBRI qualifia de prolongement de la guerre (1) – en fut une autre. La solution préférée des tauliers reste toujours celle qui permet d'instituer le contrat de gré à gré, en dehors de toutes contraintes légale ou conventionnelle. Pour l'assurer, même en régime totalitaire, il faut un cadre légal, nommé, par exemple, *Charte du Travail*.

Ces solutions extrêmes ne pouvant pas toujours être mises en place, d'autres solutions sont tour à tour essayées. Les syndicats jaunes, puis la C.F.T.C., puis la C.F.D.T., puis l'Union syndicale *Solidaires*, l'U.N.S.A., le syndicalisme rassemblé avec la C.G.T., le dialogue social institutionnel... ils ont tous un même fondement: l'accord d'entreprise prime sur toute autre situation, conventionnelle ou légale, ces deux dernières devant devenir caduques à terme, le but final restant le contrat de gré à gré, dit de louage de service.

L'Association *capital-travail* opta d'abord pour les syndicats jaunes (d'entreprise), c'est à dire en son temps une situation de non-droit dans chaque entreprise; cette «option» fut tentée de nouveau après la seconde guerre mondiale, sous les sigles C.G.S.I. (*Confédération générale des syndicats indépendants*), C.F.T. (*Confédération française du travail*), puis C.S.L. (*Confédération des syndicats libres*). L'aide du clergé catholique sollicitée, fut créée la C.F.T.C., fortement centralisée à l'extérieur de l'entreprise, fortement associée à l'intérieur de l'entreprise. La C.F.D.T. continua la C.F.T.C., mais sans le clergé, et avec une volonté manifeste d'influer directement sur l'État via un ou des partis politiques. Le syndicalisme rassemblé vise à parfaire ce système, en y intégrant la C.G.T. et la C.G.T.-F.O. qui, elles, prétendent encore relever de l'organisation économique autonome des salariés.

En 1982, les lois Auroux mettaient en cause la loi du 11 février 1950 qui généralisait le principe des conventions collectives. Pour cela, elles recevaient les applaudissements de la C.F.D.T.

Plus de trente ans après, cette œuvre n'est pas terminée, la loi Macron veut s'y employer, avec les concours des succursales officielles de l'Association *capital-travail*, et l'action bienveillante des partis politiques, notamment ceux qui se disent socialistes ou communistes, qui maquillent cette Association sous le vocable de «*démocratie participative*».

Maintes fois la création du «*syndicat unique*» nécessaire à la perfection de l'Association *capital-travail* s'est posée. La première fois fut peut-être le *Manifeste des douze* (six cadres de chacune des confédérations C.G.T. et C.F.T.C. dissoutes en 1940) (2). Si ce manifeste est communément considéré comme l'entrée en «*résistance*» des syndicalistes, j'y vois plutôt un refus de rentrer en «*collaboration*» à la mode Belin.

(suite...)

Ce manifeste fonde le «syndicalisme rassemblé» autour de la «subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général». Cette option de l'Association capital-travail ne fut pas mise en œuvre après guerre essentiellement à cause de la volonté des militants qui créèrent la CGT-Force Ouvrière. Mais elle signa le début de la conversion de la C.F.T.C. en C.F.D.T., «l'anticapitalisme» du Manifeste des douze préfigurant le «socialisme autogestionnaire».

A l'heure actuelle, un consensus règne autour du «dialogue social»: les confédérations se retrouvent dans moult conciliabules officiels; leurs responsables y cautionnent l'institutionnalisation d'un «cadre de discussion» capital-travail qui, s'il n'aboutit pas à un accord que l'État s'empresse de transformer en loi, admet de fait que l'État (l'intérêt général) règle «l'intérêt particulier» en décidant par la loi. A l'entour, quelques journées d'action avec défilé(s) donneront bonne conscience à une opposition syndicale, chacun semant la confusion en participant pendant des semaines et des mois au «dialogue institutionnel».

Ni le patronat, ni l'État, n'ont une vision arrêtée de la meilleure forme possible que devrait prendre l'Association capital-travail. Toutes les options restent ouvertes, celle du moment semble convenir à l'un et à l'autre. Si la situation sociale venait à changer, pour laquelle opéreraient-ils l'un et l'autre? Ce n'est pas ce qui importe. Ce qui importe, c'est comment faire changer en notre faveur la situation sociale.

La solution est toujours à rechercher dans l'œuvre de la Fédération des Bourses du Travail et de l'organisation de la classe ouvrière qu'elle généra: la C.G.T. de la Charte d'Amiens (3), la C.G.T.-F.O. de 1947.

Alors, que la C.F.D.T. ait plus ou moins de cinquante ans, je m'en fous toujours autant !

(1) Voir «La contre-révolution préventive» - 1922 - in «La lutte humaine» de Gaetano MANFREDONIA - Éditions du Monde libertaire - 1994.

(2) Voir le texte intégral de ce manifeste sur http://fr.wikisource.org/wiki/Manifeste_des_Douze

(3) On notera que, lors du Congrès d'Amiens en 1906, le défenseur de l'union parti-syndicats, le marxiste Renard, indissociait les syndicats libres de la C.G.T. et... les syndicats jaunes. Belle préfiguration du syndicalisme rassemblé, et de l'intégration des syndicats à l'État par le biais d'un parti. Voir sur :

http://uas.pelloutier.voila.net/livres/charte_amiens.pdf

Les coups d'gueule du père Boulom

La loi pondue par Macron, l'bouffe galette avec une tronche de premier de la classe, vise à foutre en l'air tout l'code du turbin et à dégommer les droits des prolos, y en a déjà pas bézef, gagnés par la bataille sociale contre les singes. Mais avec toute arme de destruction massive y a des dommages collatéraux, c'est bien conobré !

Un politicard socialo a fait voter en loucedé un amendement pour chambouler tranquilos les jours sans taf. Oh c'est pas pour marnier moins ! L'heure est plutôt au turbinez plus pour moins d'artiche, c'est pas un scoop. Voilà comment a été gratté l'amendement : « (Dans les DOM) afin de tenir compte des spécificités culturelles, religieuses et historiques, un arrêté préfectoral peut remplacer des jours fériés – le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint – par un même nombre de jours fériés locaux. »

La Divali, fiesta des lumières hindoue, ou l'Aïdel Fitr, le terminus du ramadan, pourraient devenir des jours où on s'les roule en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Mayotte et à la Réunion.

Bonjour l'communautarisme, adios la laïque ! Faudra sur'ment annoncer la couleur de sa ratiche pour rester peinard à pioncer au plumard ces jours là ! C'est d'ja l'cas en Alsace-Moselle où qu'les bons bougres bossent pas l'26 décembre et l'vendredi dit sain. Nom d'une marmite ! Foutons en l'air l'concordat, r'mettons au goût du jour l'calendrier républicain, gambergeons des fiestas laïques choucardes et multiplions les comme les p'tis brignolets. J'ai pas ligoté « Le droit à la paresse » du zigue Laffargue pour des prunes !

Ni dieu, ni maître, à bas la calotte et vive la sociale !

Guy Boulom Asaret, Sextidi Ventôse, An CCXXIII

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »

19, rue de l'Étang Bernard – 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n^{os} : 32 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : Association des Groupes Fernand

PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes

19, rue de l'Étang Bernard – 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD